



Difference d'indemnisation du salarié entre 2 plans sociaux

Par **lheveder**, le **11/03/2010** à **19:02**

Bonjour, rn rn je suis partie de mon entreprise il y a 2 ans et demi dans le cadre d'un PSE. aujourd'hui mon ancienne entreprise fait un nouveau plan social et les indemnités de depart son presque 3 fois superieur à ce que moi j'ai touché. je trouve cela anormal et complètement injuste. puis je faire quelquechose ? a qui puis je m'adresser. rnd'avance merci

Par **Cornil**, le **14/03/2010** à **16:47**

Bonsoir "lheveder" rn rn Injuste moralement, certes et je comprends ton indignation. rn Malheureusement je ne vois guère la possibilité juridique d'un recours pour toi, aucune règle de droit à ma connaissance n'imposant la continuité des indemnités versées aux salariés dans le cadre de PSE successifs, ni ne limitant leur variation , dans un sens comme l'autre d'ailleurs, sous réserve des minima légaux et/ou conventionnels. rn Bon courage et bonne chance. rn rn Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)